

NORTH ATLANTIC COUNCIL: EIGHTH SESSION

CONFIDENTIAL CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD: HUITIÈME SESSION

PROCES-VERBAL

AC/11-R/4

OR. ANGL.

16 novembre 1951

GROUPE DE TRAVAIL DU PARTAGE DES DEPENSES
DES QUARTIERS GENERAUX DU SAACLANTProcès-verbal de la réunion tenue
le mercredi 14 novembre à 10 h 30
13, Belgrave Square, Londres, S.W.1.PRESENTS.

Président - M. G.O.J. van Tets (Pays-Bas)

M. J. Deschamps (Belgique)

M. A.E Ritchie } (Canada)
M. A. Ross }

M. S. Secher (Danemark)

M. Breithut } (Etats-Unis)
M. B.F. Sanford }

M. J. Turpin (France)

Col. S. Marsilian* (Italie)

M. C.W. Dumont (Luxembourg)

M. K. Hedemann (Norvège)

Senhor H. Queiroz (Portugal)

M. A. Lennard (Royaume-Uni)

EGALEMENT PRESENT

Col. W. Adkins (Secrétariat International)

SECRETARIAT

Miss K. Cameron

1. LE PRESIDENT rappelle que lors de leur réunion les membres du Comité avaient décidé de soumettre à leurs Gouvernements la proposition des Etats-Unis, modifiée au cours de cette réunion. (pour le texte de la proposition des Etats-Unis, voir Annexe). Parlant en qualité de Représentant des Pays-Bas, il déclare que son Gouvernement est disposé à accepter cette formule. Les autres membres du Comité exposent les vues de leurs Gouvernements comme suit :

2. LE REPRESENTANT CANADIEN déclare que son Gouvernement est disposé à accepter la formule à titre de solution de compromis jusqu'à la fin de septembre 1952, sous réserve qu'elle fasse l'objet d'un nouvel examen avant cette date.

3. LE REPRESENTANT BELGE indique que son Gouvernement est également disposé à accepter la proposition des Etats-Unis.

4. LE REPRESENTANT DANOIS déclare que son Gouvernement acceptera la formule pour les dépenses courantes, mais qu'il ne pourra accepter que le pourcentage de 1,4 pour les dépenses en capital.

5. LE REPRESENTANT FRANCAIS indique que son Gouvernement est prêt à accepter le pourcentage de 12,1 pour les dépenses en capital, mais qu'il ne peut accepter la formule proposée pour les dépenses courantes, la France n'accepte la formule que pour le SHAPE et sous réserve qu'elle ne constitue pas un précédent ; elle ne peut l'accepter pour le SACLANT.

6. LE REPRESENTANT ITALIEN déclare qu'il n'a reçu aucune instruction définitive. La première réponse qu'il a reçue n'est pas favorable; il a effectué de nouvelles démarches auprès de son Gouvernement et attend maintenant une réponse définitive. Il pense que cette réponse proposera probablement une formule de compromis.

7. LE REPRESENTANT LUXEMBOURGEOIS indique que son Gouvernement acceptera la formule pour les dépenses courantes. En ce qui concerne les dépenses en capital, il ne peut accepter que le chiffre de 0,05.

8. LE REPRESENTANT NORVEGIEN n'a pas reçu d'instructions, mais pense que son Gouvernement acceptera la proposition.

9. LE REPRESENTANT PORTUGAIS rappelle que pour son Gouvernement la capacité de paiement constitue la seule base équitable pour le partage des dépenses. Son Gouvernement n'est disposé à accepter la formule du SHAPE que si la question prend une urgence extrême. Sinon il est disposé à n'accepter que la moitié du pourcentage proposé pour les dépenses courantes, soit 1 %. Il est en mesure d'accepter le pourcentage envisagé pour les dépenses en capital.

10. LE REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI signale que son Gouvernement acceptera cette formule, y compris le pourcentage de 22,6 pour les dépenses en capital.

11. LE REPRESENTANT DES ETATS-UNIS déclare qu'il n'a pas reçu de nouvelles instructions ; toutefois, il ne fait pas de doute, à son avis, que son Gouvernement acceptera la proposition telle qu'elle avait été amendée.

12. LE PRESIDENT rappelle au Comité que celui-ci a examiné six propositions, ayant toutes le caractère d'une formule de compromis, et qu'aucune n'a été jugée acceptable par tous les Gouvernements. Le Comité devrait maintenant faire un rapport aux Suppléants du Conseil exposant les diverses propositions étudiées et les vues exprimées à leur sujet.

13. LE REPRESENTANT FRANCAIS précise que le Suppléant français soumettra aux Suppléants du Conseil une formule fondée sur la proposition de compromis des Pays-Bas. Il demande que le rapport indique que la France a accepté cette proposition et il serait heureux que les membres du Comité veuillent bien déclarer maintenant s'ils sont également en mesure de l'accepter.

14. En ce qui concerne la formule de compromis proposée par les Pays-Bas, plusieurs autres membres du Comité n'ont pas de changement à signaler dans leur position qu'ils ont déjà exposée au cours de la dernière séance.

15. LE COMITE convient qu'un rapport devra être soumis aux Suppléants du Conseil comme il a été proposé. Le PRESIDENT annonce qu'un projet sera distribué et que le Comité sera prié de l'examiner à une date qui sera fixée ultérieurement. Le rapport sera soumis aux Suppléants du Conseil après la réunion du Conseil à Rome.

PROPOSITION DE PARTAGE DES DEPENSES DU SACLANT

<u>Pays</u>	<u>Dépenses Courantes</u>	<u>Dépenses en Capital</u>
Etats-Unis	22,5	45,0
Royaume-Uni	22,5	22,6
France	22,5	12,1
Canada	8,0	6,6
Italie	8,0	4,8
Belgique	5,0	2,7
Pays-Bas	5,0	2,7
Danemark	2,0	1,4 ou 1,6
Norvège	2,0	1,0
Portugal	2,0	1,0
Luxembourg	0,25	,05
Islande	0,25	,05
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>